COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA CHAMPAGNE CONLINOISE
& DU PAYS DE SILLÉ

4CPS

PROCES-VERBAL de la SÉANCE du CONSEIL COMMUNAUTAIRE LUNDI 14 NOVEMBRE 2022

Date de Convocation : 8 novembre2022

Nombre de conseillers en exercice : 31
Nombre de conseillers présents ou représentés par leur suppléant : 25
Nombre de votants *:* 25

***

ORDRE DU JOUR

1) Installation d'un délégué suppléant
2) Intervention d'Initiative Sarthe
3) Marché pour la 2nde phase de réhabilitation de l'Inter &Co à Sillé le Guillaume : résultat de la consultation et attribution des marchés
4) Mission de maîtrise d'œuvre pour la 2nde phase de réhabilitation de l'Inter &Co à Sillé le Guillaume
5) Contrat d'assurance groupe garantissant les risques statutaires
6) Personnel : Suppression et création d'un poste à la Maison de la Musique
7) Effacement de dettes
8) Affaires diverses
9) Questions orales

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre à 18h00, le conseil communautaire de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé, légalement convoqué le 8 novembre 2022, s'est réuni au pôle intercommunal à Conlie en séance publique sous la présidence de Madame Valérie RADOU, Présidente de la 4CPS.

Etaient présents : Vincent HULOT, Christian LEMASSON, Valérie RADOU, Dominique AMIARD, Jean-Paul BLOT, Patrice GUYOMARD, Chantal BEZANNIER, Jean-Jacques OREILLER, Fabienne RIVOL, Martine COTTIN, Jean-Claude LEVEL, Chantal LEDUC (*suppléante de Jean-Paul BROCHARD*), Nathalie PASQUIER-JENNY, Pascal LEBRETON, Hugues BOMBLED, Stéphane BRUNET, Thierry DUBOIS, Roger GODET (*suppléant de Mikaël FOUCHARD*), Loïc CHAUMONT, Gérard GALPIN, Josiane GARREAU, Eric POISSON, Claire PECHABRIER, Michel PATRY, Laurence DUBOIS.

Absents excusés (pouvoir) : Mikaël JUPIN, Sylvie BOULLIER, Sonia MOINET, Killian TRUCAS, Daniel LEFEVRE, Alain HORPIN.

Assistait également Monsieur Éric BADIN, Directeur Général de la 4CPS.

Madame Valérie RADOU, Présidente de la 4CPS, procède à l'appel des membres du conseil communautaire. Le quorum étant atteint, Madame la Présidente de la 4CPS ouvre la séance.
Monsieur Patrice GUYOMARD a été désigné Secrétaire de séance.

N° 2022151DEL

Objet : Installation d'un délégué suppléant

Suite à la démission de Mr Judicaël LEREY de sa fonction de délégué communautaire suppléant pour la commune de Lavardin, le conseil communautaire installe Mme Mélanie BESLIER comme suppléante de Mme Fabienne RIVOL.

Transmis au contrôle de légalité le 18.11.2022

N° 2022152DEL

Objet : Intervention d'Initiative Sarthe

Pascal JOUBERT, Président, Valérie PELHATE, Directrice et Cédric MASCETTI, Conseiller référent sur le territoire présentent le bilan 2021 d'Initiative Sarthe et justifie la demande d'augmentation de la cotisation annuelle des EPCI qui passerait de 0,30 euro / habitant en 2022 à 0,50 euro / habitant en 2023.

Transmis au contrôle de légalité le 18.11.2022

N° 2022153DEL

Objet : Marché pour la 2nde phase de réhabilitation de l'Inter &Co à Sillé le Guillaume : résultat de la consultation et attribution des marchés

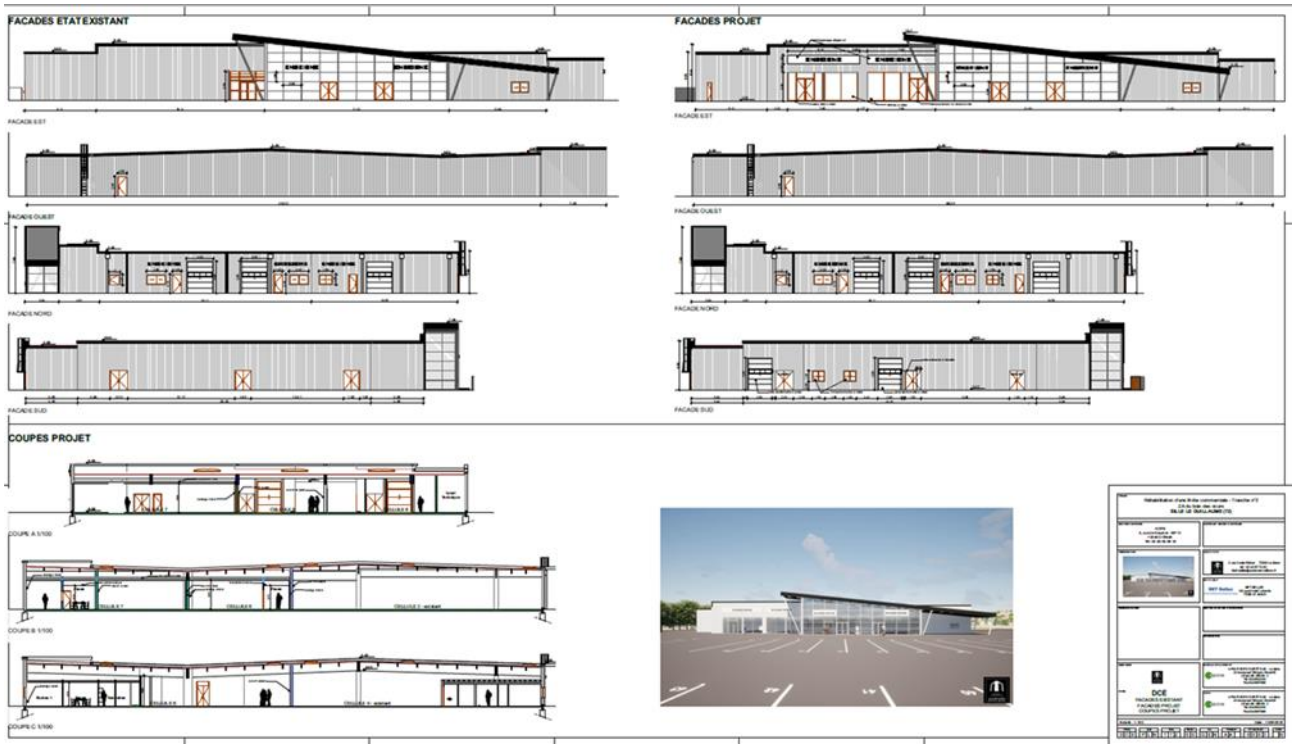

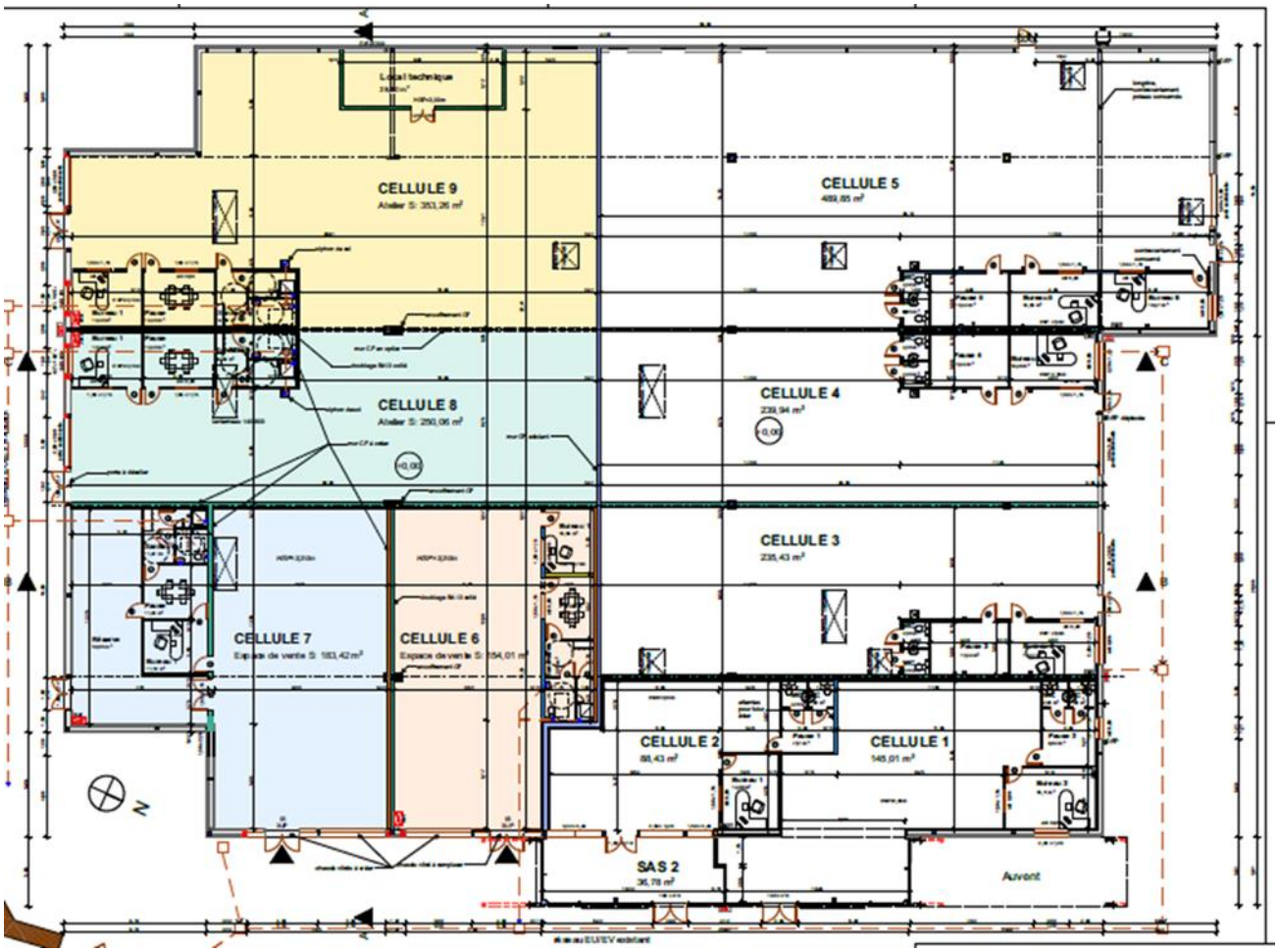

À la suite de la consultation et après analyse des offres par le maître d'œuvre, le tableau récapitulatif des offres s'établit comme suit :

Réhabilitation d'une friche commerciale à Sillé-Le-Guillaume - Tranche n°2
Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU MONTANT DES OFFRES & DE L'ESTIMATION

Lots n°	Intitulé des lots	Estimation des travaux en phase APD du XXXXXX [hors PSE] *Valeur M0 Etudes*	Montants des offres de base en € HT [hors PSE]	Entreprises classées mieux-disantes	Ecarts en %	Observations
01	MAÇONNERIE – RÉSEAUX	0,00 €	66 645,21 €	SAGIR		
02	CHARPENTE EN BOIS	0,00 €	5 980,32 €	MARTIN CHARPENTE		
03	BARDAGE MÉTALLIQUE – COUVERTURE ÉTANCHÉITÉ	0,00 €	30 668,32 €	CLIMELEC GPS Etanchéité		
04	PORTE INDUSTRIELLE	0,00 €	7 650,00 €	FIM PRO		
05	MENUISERIE EN ALUMINIUM	0,00 €	35 780,00 €	BARBIER		
06	MENUISERIE INTÉRIEURE EN BOIS	0,00 €	18 643,45 €	Menuiserie de La Charnie		
07	CLOISON SÈCHE – ISOLATION	0,00 €	60 460,06 €	PAPIN		
08	PLAFOND SUSPENDU	0,00 €	29 208,80 €	QUALI PROFIL		
09	CHAUFFAGE – VMC – PLOMBERIE SANITAIRES	0,00 €	76 110,00 €	PAYEN		
10	PEINTURE – REVÊTEMENT DE SOL	0,00 €	41 355,68 €	MDP GOMBOURG		
	TOTAL BASE H.T. [hors PSE]	**0,00€**	**372 501,84€**			

Ce tableau ne comprend que les marchés de travaux, il conviendra d'ajouter :

- ENEDIS et autres concessionnaires ;
- Les honoraires de maitrise d'œuvre et autres bureaux d'études ;
- La Réfection du parking.

Pour mémoire les subventions :

- DSIL 2022 : 100 000 € ;
- CTR : 14 040 €.

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire décide à l'unanimité,

- De retenir les entreprises les mieux-disantes conformément au rapport d'analyse,
- D'autoriser la Présidente à signer les marchés avec les entreprises retenues.

Les crédits sont prévus au budget primitif 2022.

Transmis au contrôle de légalité le 18.11.2022

N° 2022154DEL

Objet : Mission de maîtrise d'œuvre pour la 2nde phase de réhabilitation de l'Inter &Co à Sillé le Guillaume

Vu le projet de la 2nde phase de réhabilitation de l'Inter &co,
Vu la proposition de maîtrise d'œuvre d'AUDEVARD CAILLOUX,
Vu le plan de financement du projet,
Considérant que le montant des honoraires s'élève à 28 229 € HT pour une mission complète de maîtrise d'œuvre,
Après en avoir délibéré,
Le conseil communautaire décide,

- D'approuver la proposition d'honoraires présentée par le cabinet d'architectes AUDEVARD CAILLOUX dans le cadre de la 2nde phase de réhabilitation de l'Inter &co à Sillé-le-Guillaume,
- D'autoriser la Présidente à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet d'architecture AUDEVARD CAILLOUX.

Les crédits sont prévus au budget primitif 2022.
Votants : 25
Ont voté pour : 22
Ont voté contre : 0
Se sont abstenus : 3

Transmis au contrôle de légalité le 18.11.2022

N° 2022155DEL

Objet : Contrat d'assurance groupe garantissant les risques statutaires

Agents CNRACL		base	809 852,33 €	(traitement brut + NBI + SFT)	
GARANTIES		nouveaux TAUX	MONTANT	AVEC LA COUVERTURE ACTUELLE	PROPOSITION
décès		0,25%	2 024,63 €	2 024,63 €	2 024,63 €
accidents et maladies imputables au service	sans franchise	0,91%	7 369,66 €	7 369,66 €	7 369,66 €
	franchise 15 jours	0,81%	6 559,80 €		
	franchise 20 jours	0,78%	6 316,85 €		
	franchise 30 jours	0,75%	6 073,89 €		
longue maladie longue durée	sans franchise	1,30%	10 528,08 €	10 528,08 €	10 528,08 €
	franchise 30 jours	1,25%	10 123,15 €		
	franchise 90 jours	1,13%	9 151,33 €		
maternité		1,13%	9 151,33 €	9 151,33 €	9 151,33 €
maladie ordinaire	franchise 15 jours	5,98%	48 429,17 €		
	franchise 20 jours	5,31%	43 003,16 €	43 003,16 €	
	franchise 30 jours	4,32%	34 985,62 €		34 985,62 €
		NOUVEAU TAUX		8,90%	7,91%
		TOTAL		72 076,86 €	64 059,32 €
contrat actuel		5,67%	(ancien taux)	45 918,63 €	

Agents IRCANTEC	base	367 720,14 €	(traitement brut + SFT)	
GARANTIES	TAUX (identique)	MONTANT	COUVERTURE ACTUELLE	PROPOSITION
identiques au contrat actuel mais **franchise de 20 jours au lieu de 15**	1,40%	5 148,08 €	5 148,08 €	5 148,08 €
			77 224,94 €	**69 207,40 €**

La Présidente expose :

- que la 4CPS a, par la délibération du 28 février 2022, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Sarthe de procéder pour son compte à un marché public pour la mise en place d'un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application du code général de la Fonction Publique, de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986;
- que le Centre de Gestion a communiqué à la 4CPS les résultats la concernant.

Sur proposition du Bureau, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :
Vu le code général de la Fonction Publique,
Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;
Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;
Décide à l'unanimité :

Article 1er : d'accepter la proposition suivante :
Assureur : AG2R par l'intermédiaire de TWT
Durée du contrat : quatre ans (date d'effet au 01/01/2023).
Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de six mois.

Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) affiliés à la C.N.R.A.C.L.

Risques garantis & Conditions (taux et franchise) :

Agents CNRACL (titulaires et stagiaires)		☒ OUI	☐ NON
Garanties :	Décès au taux de 0,25 %	☑ OUI	☐ NON
	Accidents et maladies imputables au service sans franchise au taux de 0,91 %	☑ OUI	☐ NON
	Accidents et maladies imputables au service avec une franchise de 15 jours fermes au taux de 0,81 %	☐ OUI	☑ NON
	Accidents et maladies imputables au service avec une franchise de 20 jours fermes au taux de 0,78 %	☐ OUI	☑ NON
	Accidents et maladies imputables au service avec une franchise de 30 jours fermes au taux de 0,75 %	☐ OUI	☑ NON
	Longue Maladie / Longue Durée sans franchise au taux de 1,30 %	☑ OUI	☐ NON
	Longue Maladie / Longue Durée avec une franchise de 30 jours fermes au taux de 1,25 %	☐ OUI	☑ NON
	Longue Maladie / Longue Durée avec une franchise de 90 jours fermes au taux de 1,13 %	☐ OUI	☑ NON
	Maternité au taux de 1,13 %	☑ OUI	☐ NON
	Maladie Ordinaire avec une franchise de 15 jours fermes au taux de 5,98 %	☐ OUI	☑ NON
	Maladie Ordinaire avec une franchise de 20 jours fermes au taux de 5,31 %	☐ OUI	☑ NON
	Maladie Ordinaire avec une franchise de 30 jours fermes au taux de 4,32 %	☑ OUI	☐ NON

Éléments composant l'assiette de cotisation :
- Traitement indiciaire brut
- Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)
- Supplément familial

Agents Titulaires ou Stagiaires affiliés à l'IRCANTEC (1)

Risques garantis : accident de service/maladie professionnelle ; grave maladie ; maternité-paternité-adoption ; maladie ordinaire

Conditions : 1,40 % - franchise de 20 jours –

Éléments composant l'assiette de cotisation :
- Traitement indiciaire brut
- Supplément familial

Article 2 : La 4CPS autorise la Présidente à signer les conventions en résultant.

(1) *La garantie des agents IRCANTEC est optionnelle, les risques assurés sont identiques pour toutes les collectivités, il convient d'indiquer les éléments de la masse salariale que vous souhaitez assurer.*

Transmis au contrôle de légalité le 18.11.2022

N° 2022156DEL

Objet : Personnel : Suppression et création d'un poste à la Maison de la Musique

La mise en « arrêt maladie » jusqu'au 2 novembre 2022 (prolongé jusqu'au 31 décembre 2022) de M Yannick ORAIN, enseignant en cours collectifs sur le site de Sillé-le-Guillaume (Eveil musical, initiation, FM) et intervenant scolaire, puis l'échec du recrutement d'un(e) remplaçant(e), ont conduit à une réorganisation des attributions d'activité à la rentrée scolaire au profit de Mme Laïa LOPEZ (titulaire des mêmes qualifications) à hauteur de 2h hebdomadaires supplémentaires.

Cette réorganisation s'est effectuée en fonction du nombre d'inscrits dans chaque activité et a répondu à plusieurs nécessités :

- Préserver le parcours d'apprentissage à destination des enfants sur le site de Sillé-le Guillaume
- Préserver un programme minimum d'interventions en milieu scolaire (IMS) qui passe de 10h hebdomadaires en 2021/2022 à 5h en 2022/2023 (si aucun(e) remplaçant(e) n'est recruté(e))

Le tableau suivant détaille cette réorganisation (Chaque cours correspond à 1h hebdomadaire) :

Cours collectifs sur Sillé Cours collectifs sur Conlie Cours assurés par Mme LOPEZ

ACTIVITES (telles qu'en 2021/22)	ORGANISATION 2021 /22	ORGANISATION 2022 / 23
Eveil musical 1 Sillé	Mme LOPEZ / Mercredi AM	Mme LOPEZ / Mercredi AM (fusion des 2 groupes)
Eveil musical 2 Sillé	M ORAIN / Mardi soir	
Initiation 1 Sillé	M ORAIN / Mercredi AM	Mme LOPEZ / Mercredi AM
Initiation 2 Sillé	M ORAIN / Mardi soir	Mme LOPEZ / Mercredi midi
FM 1 Sillé	Mme LOPEZ / Jeudi soir	Mme LOPEZ / Mercredi AM
FM 2/3 Sillé	Mme LOPEZ / jeudi soir	FM2 Mme LOPEZ / Mercredi AM
		FM 3 Mme LOPEZ / Mercredi AM
FM adulte Sillé	M ORAIN / Mardi soir	(Supprimé)
Initiation Conlie	Mme LOPEZ / Mercredi AM	(Supprimé)
FM 1a Conlie	Mme LOPEZ / Mercredi AM	(Supprimé)
FM 1b Conlie	Mme LOPEZ / Mercredi AM	(Supprimé)
FM 2/3 Conlie	Mme LOPEZ / Mercredi AM	(Supprimé)
FM adulte Conlie	Mme LOPEZ / Mercredi AM	Mme LOPEZ / jeudi soir
Musiques actuelles débutant	Mme LOPEZ / jeudi soir	(Supprimé)
Création 2022 : CHORALE ENFANT (17 inscrits)		Mme LOPEZ / Mercredi AM
Interventions Scolaires (IMS)	8H M ORAIN / Lundi & Mardi	5h Mme LOPEZ / Jeudi
	2h Mme LOPEZ / Jeudi AM	
TOTAL HEURES Mme LOPEZ	**11H**	**13H (+ 2h)**

Vu l'échec du recrutement d'un(e) remplaçant(e) d'un agent placé en arrêt longue maladie
Vu les inscriptions à l'école de musique à la rentrée 2022
Vu l'avis favorable rendu par la Commission « Equipements Culturel et Sportif » réunie le 14 février 2022 sur l'augmentation des heures d'IMS à la rentrée 2022 (à hauteur de 3h hebdomadaires)
Considérant la nécessité de préserver un parcours d'apprentissage à destination des enfants sur le site de Sillé-le-Guillaume et un programme minimum d'interventions en milieu scolaire sur l'année 2022/23
Considérant l'avis favorable rendu par la Commission « Equipements Culturel et Sportif » réunie le mardi 18 octobre 2022
Le conseil communautaire décide à l'unanimité :
- de supprimer, à compter du 01/12/2022, dans le tableau des effectifs le poste d'assistant d'enseignement artistique (Eveil musical, initiation, FM, interventions scolaires) à temps non complet 11h / semaine
- de créer, à compter du 01/12/2022, un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2eme classe (Eveil musical, initiation, FM, interventions scolaires) à temps non complet 13h / semaine

Transmis au contrôle de légalité le 18.11.2022

N° 2022157DEL

Objet : Effacement de dettes

Le conseil communautaire décide de prendre acte de l'effacement de dettes prononcé par la commission de surendettement de la Sarthe, dossier n° RG 22/00368 d'un montant de 150,00 euros au budget annexe « Gestion des déchets ménagers ». Les crédits sont inscrits à l'article 6542 du budget annexe gestion des déchets 2022.

Transmis au contrôle de légalité le 18.11.2022

N° 2022158DEL

Objet : Information sur les changements des horaires d'ouverture des déchetteries

Depuis 2018, la déchèterie de Conlie doit faire face à une recrudescence de sa fréquentation et des dépôts. Elle a été contrainte de fermer certains jours de grande affluence 2 à 3 heures avant la fermeture prévue.
Parallèlement, la 4CPS connait des difficultés de recrutement. Le métier de gardien attire peu car il oblige notamment à travailler les samedis entiers et de plus à ne pas avoir 2 jours consécutifs de repos. (Travail le lundi)
Pour finir, les horaires des 3 sites et leurs modulations ne sont pas toujours cohérents depuis la fusion.
La commission environnement réunie le 8 novembre dernier a proposé les horaires suivants :

SILLÉ	Ouverture	28h		Entretien	4h	
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
9h-10h						
10h-11h						
11h-12h						
12h-13h						
13h-14h						
14h-15h						
15h-16h						
16h-17h						
17h-18h						

CONLIE	Ouverture *	32h		Entretien	6h	
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
9h-10h			*			
10h-11h			*			
11h-12h			*			
12h-13h						
13h-14h						
14h-15h						
15h-16h						
16h-17h						
17h-18h						
	* le gardien de Sillé vient en renfort sur Conlie					

DEGRÉ	Ouverture	4h	en hiver	et	8h	en Eté
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
9h-10h						
10h-11h						
11h-12h						
12h-13h						
13h-14h						
14h-15h						Eté/hiver
15h-16h						Eté/hiver
16h-17h			Eté		Eté	Eté/hiver
17h-18h			Eté		Eté	Eté/hiver

Parallèlement à ces changements d'ouverture, il est proposé :

- De passer en horaire d'hiver et d'été au moment des changements d'heure
- De créer des horaires Eté/Hiver sur Degré
- De prévoir des horaires « canicule » affichés sur site et sur le guide
    - Alerte orange : de 7h à 12h / 14-16h si la déchèterie est ouverture habituellement
    - Alerte rouge : de 7h à 12h si la déchèterie est ouverture habituellement

Le Conseil communautaire à l'unanimité approuve :

- ces changements d'horaires ci-dessus pour l'ouverture des déchetteries et de l'aire de déchets verts à degré
- de se caler sur les changements d'heures en France, pour le passage des horaires été / hiver des déchetteries
- les heures « canicule »

Transmis au contrôle de légalité le 18.11.2022

Dél. N°2022151DEL

Dél. N°2022152DEL

Dél. N°2022153DEL

Dél. N°2022154DEL

Dél. N°2022155DEL

Dél. N°2022156DEL

Dél. N°2022157DEL

Dél. N°2022158DEL

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Valérie RADOU, Présidente, lève la séance à 19 heures 40.

Vu pour être affiché le 25 novembre 2022 conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code Général des collectivités territoriales.

La Présidente
Mme Valérie RADOU

COMMUNAUTE de COMMUNES de la CHAMPAGNE CONLINOISE et du PAYS de SILLE